

FAQ Codiplan^{PLUS} Porcs

Voici à présent les questions qui nous ont été posées par les divers OCI.

1) Le délai pour l'introduction des données de certification Codiplan^{PLUS} Porcs a été ramené à 1 jour. Pourquoi ?

Réponse :

Cette adaptation fait suite à la constatation que les audits réalisés sont souvent introduits après la date de début de validité du certificat, ce qui empêche que les acheteurs, QS et Belpork soient informés à temps du statut de certification.

2) Monitoring *Salmonella* :

2.1 : Lorsqu'il est constaté lors d'un audit de suivi que les délais minimum et maximum relatifs aux analyses salmonella n'ont pas été respectés, est-ce que cela donne automatiquement lieu à une non-conformité de niveau A ? Et quel doit être le plan d'action conforme dans ce cas ? Une déclaration sur l'honneur est-elle suffisante ?

Réponse :

Comme mentionné ci-avant, la période minimale a été supprimée.

Par contre, lorsque le délai maximum de 13,5 mois est dépassé, il s'agit en effet d'une NC A, et le plan d'actions doit consister en l'envoi ultérieur d'un nouveau résultat *Salmonella*.

2.2: *Salmonella* lors d'un audit initial. Quid s'il n'y a pas de résultats de l'année 2015 ?

Réponse :

Noter en tant que tel sur la checkliste. L'exploitation peut obtenir son certificat, et son numéro de troupeau sera envoyé vers l'ARSIA/ la DGZ.

Cela revient à enregistrer tous les nouveaux participants dans la banque de données de Codiplan. En effet, les numéros de troupeaux de toutes les exploitations qui ont un enregistrement Codiplan^{PLUS} Porcs actif dans la banque de données de Codiplan font l'objet d'un export mensuel et d'une communication vers l'ARSIA/ la DGZ.

2.3 Une exploitation qui a été qualifiée d'exploitation à risque pour *Salmonella* peut-elle conserver sa certification Codiplan^{PLUS} Porcs ?

Réponse :

Oui.

3) Lorsque le spotaudit est effectué en combinaison avec un audit inopiné pour le G-040 Module C, les réponses aux questions complémentaires relatives au Guide sectoriel doivent-elles être mentionnées dans la checkliste du spotaudit ?

Réponse :

Ce n'est pas nécessaire, à condition que la check-liste complétée relative au G-040 soit également liée à l'enregistrement de l'audit.

4) Au cours d'une concertation, a été évoquée la possibilité de combiner les spotaudits pour Certus le plus possible avec les spotaudits pour Codiplan^{PLUS}. Est-ce que cette approche a toujours cours ? (Autrement dit, faut-il attendre d'avoir obtenu de Belpork la liste des exploitations où doit être réalisé un spotaudit avant de pouvoir planifier les spotaudits pour Codiplan^{PLUS} ?)

Réponse :

Pour les OCI qui audient aussi Certus, c'est en effet le cas.

5) Comment un OCI qui ne certifie pas Certus peut-il vérifier le statut de transporteur reconnu Certus? Via Tracy ? Où peut-on trouver la liste des transporteurs certifiés QS ?

Réponse :

Il n'y a aujourd'hui encore aucune exploitation certifiée pour le transport Certus. Nous allons demander à Belpork où ces transporteurs certifiés peuvent être recherchés.

Quant aux exploitations certifiées pour le transport QS, elles peuvent être recherchées dans la banque de données publique de QS (voir ci-avant).

6) Les éleveurs vont-ils être informés par Codiplan ?

Réponse :

Les détenteurs de porcs certifiés Codiplan^{PLUS} vont être avertis par mail. Il sera fait référence aux nouveaux documents actualisés sur le site web de Codiplan.

Pour plus de détails, nous leurs conseillerons de contacter leur OCI.

Il va encore être fait mention de la nouvelle version du cahier des charges dans la lettre d'information de Vegaplan-Codiplan.

7) La question relative à un certificat G-040 valable ne figure plus dans la checkliste. Est-ce que cela constitue un problème ?

Réponse :

Non, car il ne peut y avoir de certification s'il n'y a pas de certificat ou attestation G-040 valable.